



Pacs et vie commune rupture et expulsion

Par **manue22**, le **19/10/2012** à **18:35**

bonjour

je me suis pacsée il y a 3 ans 1/2 avec mon amie et nous vivions dans l'appartement que ma mère m'avait acheté. Les factures courantes étaient et sont toujours à mon nom, les taxes et impôts aussi. En fait rien n'est au nom de ma compagne sauf l'adresse qu'elle donne pour ses correspondances.

Aujourd'hui nous ne nous entendons plus. Nous avons emménagé dans ce 2 pièces avec ses 2 enfants mais depuis elle a fait un bébé avec un mec et en plus il vit avec nous.

L'appartement est au nom de ma mère (la propriétaire) et les factures sont toutes à mon nom. Comment faire pour expulser tout le monde parce que cela fait 2 ans que l'on n'est plus ensemble, mais je n'ai pas encore rompu le pacs. Je sais je dois le faire (j'ai préparé le courrier à envoyer au Tribunal et je suis prête à payer les honoraires de l'huissier) mais une fois cela fait, comment dire à tout de monde de partir et vite ?

Merci